

(4.)

16. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, blé, vin, ou bois?

B. De quelle source dérivent-elles comme de

a. Dixmes, censés, foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées et payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisse communales?

e. Biens d'Eglise?

f. De l'argent payé par les pères de famille et placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes et de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il se mettra inattaquablement trois ou quatre copies à l'Agent qui les enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministère des arts et Sciences. La seconde sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3. Tous et un chacun sont priés d'acquiescer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses.

La pension consiste en argent 14 Livres payables par la Commune & 6 Liv. par la Nation, en blé ce que idem est est de 10 que chaque école paye, environ trente boises de froment par famille, terrain de la Commune, et les bénéfices communs (variables) ordinairement 28 Livres de froment et 10 de bœufs, poids de 18 quint.

Ecole de Signy

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école? Nyon

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? Ville

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? Paroisse

d. District Paris

e. Canton Leiman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. Dans la ville.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

165
N° 82

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? _____ 0.

g. Leurs noms. _____ 0.

b. Leurs distances réciproques. _____ 0.

I I.

I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école? _____ *Lectures, Mémorisation, Ouvrages des doigts, tels que Couture, Tricotage & Dentelles.*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? _____ *Toute l'année, sup le soir par jour.*

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? _____ *Wangila: Roulez: catéchisme ami des enfants.*

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? _____ *Pas d'autres que de laisseries, & assez bien observés.*

9°. Durée de l'école chaque jour? _____ *3 h. le mat. & 3 h. après midi.*

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? _____ 0.

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? _____ *Council de ville*

b. D'où est-il? _____ *Nyon*

c. Son nom _____ *Anne Combar*

(3)

d. Son âge. _____ *28 ans.*

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? _____ *Filles.*

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? _____ *7 ans en août 1799.*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? _____ *Nyon: Lingère.*

b. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles font-elles? _____ 0.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? _____ *25.*

a. En hiver, } foit garçons ou filles. _____ *Garçons & filles*

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens & fonds de chaque école. _____ 0.

a. Possède-t-elle de pareils fonds? _____ 0.

b. Quelle en est la valeur? _____ 0.

c. Source des revenus. _____ 0.

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? _____ 0.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? _____ *2^h p. les garçons, & 1^h p. les filles.*

15°. Bâtiment de l'école. _____ 0.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? _____ 0.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? _____ *1 chambre dans la maison même de l'institutrice.*

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix? _____ 0.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. _____ 0.

3

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

150.

A. En argent, bled, vin, ou bois?

0.

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

1/2 payé par le conseil scolaire
1/3 l'hôpital
1/3 la Doune française.

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caiffes communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

100 = école
à l'ère romaine
à Lyon

167
N° 83

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Nyon

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Ville

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Nyon

d. District

Doune

e. Canton

Le Locle

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

0

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

0

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

0

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

0

Il est interdit de copier ou de reproduire ce document sans la permission écrite de l'archiviste.

INSTRUCTION

RELATIONS PERSONNELLES